

L'hon. M. STEVENS: Parfaitement. Ces subventions servent aussi à acquitter les frais de transport du courrier par lequel on payait jadis un prix de tant par tonne.

M. POWER: Ce montant est-il versé sur le pied de tant par voyage ou sous forme d'une somme globale?

L'hon. M. STEVENS: Il s'agit d'une subvention annuelle et la garantie d'un certain nombre de départs à intervalle régulier. Mon honorable ami est au fait de ces divers services et comment les choses se passent en règle générale. Antérieurement, nous payions pour le transport du courrier, mais, nous ne le faisons plus, aux termes du nouveau contrat.

M. POWER: Verse-t-on une subvention annuelle pour le service entre le Canada, la Chine et le Japon?

L'hon. M. STEVENS: Il s'agit d'une subvention annuelle avec la garantie d'un certain nombre de départs.

M. POWER: Dois-je comprendre que la compagnie du Pacifique-Canadien aurait affecté à ce service un nouveau paquebot comme l'*Empress of Japan*, sans avoir obtenu au préalable une garantie quelconque du Gouvernement qu'elle toucherait une subvention durant un certain nombre d'années? N'y a-t-il pas une clause dans le contrat ou l'accord entre la Compagnie du Pacifique-Canadien et le Gouvernement du Canada, par laquelle, cette subvention sera versée durant un certain nombre d'années pourvu que les fonds soient votés par le Parlement?

L'hon. M. STEVENS: Je ne puis parler au nom de l'ancien régime; cependant, les fonctionnaires de mon ministère m'informent qu'il n'y a jamais eu d'entente de cette nature. J'ai parfaitement le droit de parler cependant au nom du présent Gouvernement et je réponds par la négative.

M. POWER: Le contrat en vigueur renferme-t-il une clause obligeant la compagnie à payer des salaires justes, raisonnables et équitables à ses employés en considération de cette subvention de \$600,000?

L'hon. M. STEVENS: Depuis que l'Etat accorde des subventions aux compagnies de navigation, une pareille clause n'a jamais été insérée dans aucun contrat.

M. POWER: Puisque le ministre est devenu l'apôtre du salaire normal au pays, n'est-il pas d'avis, qu'à son titre de ministre du Commerce, il devrait prendre des mesures afin que l'on cesse de payer des salaires de famine aux marins employés à bord des navires des compagnies subventionnées par l'Etat?

[M. Power.]

L'hon. M. STEVENS: En premier lieu, je remercie mon honorable ami du titre d'apôtre qu'il m'a décerné. En second lieu, je lui fais savoir que je prendrai sa proposition en très sérieuse considération.

M. POWER: Merci.

L'hon. M. STEVENS: Je le ferai certainement.

M. POWER: Dans ce cas là, j'ai doublement raison de remercier le ministre.

M. MacMINNIS: A quelle compagnie verse-t-on une subvention en ce qui regarde le service entre Vancouver et les Antilles anglaises?

L'hon. M. STEVENS: J'ai donné ce renseignement tout à l'heure; nous la versons à la Canadian Transport Company.

M. MacINNIS: Est-ce que les navires de cette compagnie ne vont pas ensuite des Antilles aux ports de la Grande-Bretagne où ils déchargent la majeure partie de leurs cargaisons?

L'hon. M. STEVENS: Il s'agit d'un contrat qui ne tient compte que des départs et les entreprises de cette nature ne sont pas rares au Canada. La Compagnie garantit un certain nombre de départs: un par mois dans le cas qu nous occupe; cependant, la compagnie ne s'engage pas à faire revenir le navire au port. La principale raison qui nous a décidés à conclure ce contrat, c'est d'approvisionner de foin les Antilles anglaises; l'on y expédie aussi l'avoine, le poisson et divers autres produits tels que le bois de commerce. Ce sont là les quatre principaux produits écoulés sur ce marché; c'est pour faciliter leur transport que ce service a été inauguré.

M. NEILL: Ai-je bien compris les explication du ministre? A-t-il dit que dans le nouveau contrat passé avec la compagnie du Pacifique-Canadien on a mis de côté le système de payer les frais de transport du courrier et que le tout est compris dans le chiffre de la subvention versée pour ce service?

L'hon. M. STEVENS: Oui.

M. NEILL: Surtout au sujet du service sur la côte ouest de l'île Vancouver?

L'hon. M. STEVENS: Lorsque j'ai dit cela, je voulais parler du service atlantique et transpacifique.

M. NEILL: Et il ne s'agit pas du tout de l'île Vancouver?

L'hon. M. STEVENS: Il transporte aussi le courrier gratuitement.